

Rapport de la réunion du
Comité d'examen indépendant (CEI) des Fonds COTE 100.
La réunion a été tenue à Montréal, le mardi 19 janvier 2010.

Le comité d'examen indépendant (CEI) s'est réuni afin de remettre son rapport pour l'année 2009 à l'intention des porteurs de titres des Fonds de COTE 100. Le rapport a été établi en conformité avec l'article 4.4 du Règlement 81-107 *sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »). Le gestionnaire des fonds COTE 100 est Cote 100 Inc.

Les fonds COTE 100 sont composés de 7 fonds communs : Le Fonds COTE 100 Premier, le Fonds COTE ACPME, le Fonds COTE 100 US, le Fonds COTE 100 Grandes Sociétés canadiennes, le Fonds COTE 100 Grandes Sociétés US, le Fonds COTE 100 EXCEL et le Fonds COTE 100 Revenu.

Tous les membres du comité, Michel Lafontaine (président), Jean Rheault et Denis Chaput étaient présents à cette réunion.

Monsieur Pierre Bataille qui était l'ancien président du comité depuis le début en 2007 est décédé le 30 juin 2009. Il a été professeur et chercheur à l'École polytechnique de 1962 à 2003 et a siégé au comité du régime de retraite de l'École polytechnique de 1969 à 2003.

Michel Lafontaine est maintenant président du comité et Jean Rheault remplace monsieur Pierre Bataille comme membre du comité.

Michel Lafontaine, âgé de 64 ans, a été consultant assigné à diverses études économiques principalement dans les pays en voie de développement pour le compte de SNC, Tecsub et la Société de Développement de la Baie James de 1968 à 1989. De 1989 à 2006, il a dirigé les Entreprises Zip411 Inc. dont il est le fondateur.

Jean Rheault, âgé de 71 ans, a fait carrière dans le domaine financier comme courtier en valeurs mobilières principalement sur les marchés des obligations auprès d'une clientèle institutionnelle, puis comme gestionnaire des emprunts de la Ville de Montréal.

Denis Chaput, âgé de 64 ans, a aussi fait carrière dans le domaine financier comme analyste financier, gestionnaire de fonds, gestionnaire d'emprunts et courtiers en valeurs mobilières sur les marchés d'obligations auprès d'une clientèle institutionnelle.

Michel Lafontaine et Denis Chaput ont été nommés lors de la création du comité en 2007 et Jean Rheault a été nommé lors de la réunion du 20 octobre 2009.

Aucune instruction permanente n'a été accordée par le CEI au gestionnaire en vertu de l'article 5.4 du *Règlement 81-107*.

Aucun membre du CEI ne siège sur le comité d'examen indépendant d'une autre famille de fonds. Tous les membres du CEI sont considérés indépendants. Aucun membre du CEI ne détient de participation dans les fonds d'investissements de COTE 100, le gestionnaire ou toute personne, société ou autre entité qui fournit des services au fonds d'investissements ou au gestionnaire. Le CEI constitue aussi le comité d'investissement dans lequel les membres ont des discussions sur les tendances macroéconomiques et les marchés financiers en général ; ce rôle des membres ne remet pas en cause leur indépendance.

La rémunération des membres est de 400\$ par réunion et de 500\$ pour le président. En 2009, Pierre Bataille a reçu 1000\$, Michel Lafontaine 1700\$, Jean Rheault 400\$ et, à la demande de Denis Chaput, sa rémunération de 1600\$ a été versée à une œuvre de bienfaisance.

Aucune indemnité n'a été versée aux membres du CEI au cours de l'année 2009.

Le gestionnaire nous a confirmé que la rémunération des membres du CEI est ajoutée à l'état des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Le comité d'examen indépendant s'est réuni à quatre (4) reprises dans le cadre de l'exercice 2009, soit le 20 janvier, le 19 mai, 11 août et le 20 octobre 2009. Le comité s'est aussi réuni le 20 janvier 2010 pour faire le présent rapport de l'année 2009. Tous les membres du comité d'examen indépendant ont assisté à ces réunions. Les membres de la direction des Fonds Cote 100 soit messieurs Guy Le Blanc, Philippe Le Blanc et Marc L'Écuyer ont participé à ces réunions sauf en ce qui a trait à Guy Le Blanc qui n'a pu assister aux réunions du 19 mai et du 11 août.

Au cours de la réunion du 11 août, les membres de la direction nous ont fait part de *La politique de Cote 100 concernant les commissions dirigées (« soft dollars deals »)* comme situation possible de conflit d'intérêts. La politique a été expliquée et discutée et le comité a jugé

que la direction respectait les règles de l'Autorité des marchés financiers et de la CFA Institute dans leurs agissements.

Au cours de la réunion du 20 octobre 2009, Philippe Le Blanc a présenté *La politique portant sur l'approbation des transactions des gestionnaires*. La politique a été jugée convenable par les membres du comité d'examen indépendant des fonds COTE 100.

Les membres du comité d'examen indépendant se déclarent satisfaits de l'ensemble de ces mesures. Le CEI n'a connaissance d'aucun cas où le gestionnaire de COTE 100 aurait agi à l'égard d'une question de conflit d'intérêts soumise au CEI pour laquelle le CEI n'a pas donné une recommandation favorable ou sans respecter une condition imposée par le CEI dans sa recommandation ou approbation.

Ceci constitue le rapport annuel de 2009 du Comité d'examen indépendant des Fonds Cote 100.

Michel Lafontaine, président
Jean Rheault
Denis Chaput



Denis Chaput, pour le comité
Hudson, le 1 février 2010